

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 77 (1950)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Résultats du concours de mai  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-227410>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*peux pas décemment risquer ma vie pour le prix d'une chique ; s'il vous plaît, encore un geste.*

*Et la soucoupe recommença son tour de mains. Lorsqu'il la jugea assez pleine, le bonimenteur commença son numéro qui consistait à avaler d'abord une douzaine de lames de rasoir, deux couteaux à dessert en acier inoxydable et une baïonnette grand format. Il termina par l'absorption complète d'une louche galvanisée, le manche pénétrant dans son œsophage et la partie sphérique remplissant la bouche. Buffet fut pris de violents hoquets. On applaudit beaucoup, chacun remit cent sous (français) dans l'escarcelle et ce fut le tour de l'athlète en maillot. Il commença par deux ou trois exercices d'assouplissement des genoux, respira longuement et se mit en devoir de soulever négligemment des poids en l'air en monsieur qui cueille une pâquerette.*

*Quand il en fut au dernier haltère, le plus gros, il jeta l'œil alentour, examina les épaules des spectateurs et, satisfait, jeta un défi :*

*— J'offre mille francs à celui de ces messieurs qui exécutera l'exercice.*

*Buffet me tendait déjà sa veste. A partir de ce moment, je ne saurais décrire ce qui se passa exactement ; je me souviens que Buffet se précipita sur l'haltère comme pour l'avaler, qu'il le souleva jusqu'à la ceinture, jura, le lâcha dans un bruit d'avalanche et m'entraîna hors du cercle en se tenant les reins.*

*Tandis que je termine cette lettre, Buffet est assis dans la cuisine, occupé à se frotter au liniment et à pester contre les imbéciles qui lancent des défis stupides. Je le crois dégoûté pour un bout de temps des exercices de force, mais je garde quelque inquiétude d'un autre côté, car je l'ai aperçu tout à l'heure qui fixait l'écumoir avec des yeux d'envie.*

*Ton fils affectionné : Justin.  
p.c.c. Claude Marti.*

### Résultats du concours de mai :

C'est passé 40 envois de «grilles» que nous avons reçus : Un succès. Et tous les concurrents louent M. Elophe, notre «motscroisiste» inimitable, de ses définitions.. au «propre» et au «figuré» si spirituelles.

Evidemment, la solution ne jaillit pas du premier coup. Mais où serait le plaisir au jeu s'il ne mettait à contribution notre «entendement»...

La définition «point cardinal», c'est-à-dire «Curé» a donné pas mal de fil à retordre aux concurrents. Voici comment le tirage au sort les a départagé :

Ont droit à l'abonnement-transmissible les dix gagnants suivants :

M. Jean Dusserre, rue J.-J.-Cart 1, Lausanne.  
M. Edouard Mottier, Chesière sur Ollon.  
Mme Paul Cottier, Clos Fleuri, Corseaux.  
M. J. Corboz, rte de Cossonay 33, Prilly.  
M. A. Liard, av. Fraisse 6, Lausanne.  
Mlle M. Zenklusen, av. Vinet 26, Lausanne.  
M. Pierre-Fr. Etter, av. Béthusy 7, Lausanne.  
M. Henri Quendoz, av. Mathurin-Cordier 11, Lausanne.

M. Paul Clerc, chemin de Villars 17, Lausanne.  
M. Jacques Breuer, Clarens.

N.-B. — M. ou Mme A. Michaud, Orbe, s'est laissé dire que la solution des grilles n'avait de valeur que si l'on expédiait la grille elle-même telle qu'elle paraît dans le *Conteur*. Non Monsieur ou Madame, il n'est pas nécessaire de déparer votre numéro. L'essentiel est que la grille, même reproduite à la main, soit juste et lisible. Merci pour vos «bons mots vau-dois»...

Les gagnants voudront bien faire connaître l'adresse de l'abonné de leur choix à l'*Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne*.

Les gagnants recevront les numéros parus de septembre 1949 à août 1950.

Dix abonnements transmissibles récompenseront ceux qui nous enverront la «grille» ci-contre remplie conformément à la «grille» originale d'ici au 25 juin dernier délai.

### POUR VOS MEUBLES

la «BONNE ADRESSE» : Terreaux 15,

**Halle aux Meubles**

au bout du trottoir : Métropole...!